



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 3 AVRIL 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de JAUNAY MARIGNY, sous la Présidence de Monsieur Jérôme NEVEUX, Maire.

Étaient présents : Jérôme NEVEUX. Martine SIMONET. Guy DAVIGNON. Karine DANGREAUX-HENIN. Yannick METHIVIER. Nathalie RENE. Fabien BONNET. Pascal SANSIQUET. Joël BIZARD. Michel VERRECCHIA. Laurence BOUHET. Sandrine MOREAU. Mireille MARCHAND. Odile URVOIS. Vincent RIVIERE. Sophie OGET. TOME MARTINS Pedro. Sandrine VIVET. Carole PINSON. Jean-François JOLIVET. Brigitte ARCHAMBAULT. *formant la majorité des membres en exercice.*

Absents - excusés - pouvoirs :

Annick MONTEIL donne pouvoir à Odile URVOIS
Christelle PAGEAUT donne pouvoir à Mireille MARCHAND
Pascal JOUBERT donne pouvoir à Pascal SANSIQUET
Monique BERNARD donne pouvoir à Sandrine VIVET
Eugénie-Carole BERNIER donne pouvoir à Karine DANGREAUX-HENIN
Frédéric MERLE donne pouvoir à Martine SIMONET
Yoann DEBIAIS donne pouvoir à Yannick METHIVIER
Magali TIENNOT donne pouvoir à Jérôme NEVEUX
Marianne DETAPPE donne pouvoir à Jean-François JOLIVET
Véronique CROUX donne pouvoir à Carole PINSON

Absents sans pouvoir :

Aurore COURTIN
Guiseppe BISCEGLIE

Secrétaire de séance : Martine SIMONET.

Table des délibérations examinées en séance

AFFAIRES COURANTES	3
I – CITOYENNETE	3
I/A – CONVENTION AVEC LE MINISTERE DES ARMEES	3
II – FINANCES	3
II/A – SUBVENTION – MFR DE CHAUVIGNY	3
II/B – SUBVENTION – CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VIENNE	3
II/C – SUBVENTION – MFR INGRANDES	3
II/D – SUBVENTION – CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT CENTRE - VAL DE LOIRE	3
II/E – SUBVENTION – ECOLE JACQUES PREVERT	4
II/F – SUBVENTION – ECOLE PAUL ELUARD.....	4
II/G – SUBVENTION – ECOLE RENE CASSIN.....	4
II/H – SUBVENTION – ECOLE RENE BUREAU	4
II/I – RETROCESSION A UN AGENT DE L'AIDE FIPHFP	4
II/J - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025 – RESEAU ELECTRICITE SRD	5
II/K - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025 – RESEAU ELECTRICITE ENEDIS	5

AFFAIRES SPECIFIQUES	7
I – FINANCES	7
I/A - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES (<i>Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs et Eco-quartier Fonds Gautiers</i>).....	7
I/B – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (<i>Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs et Eco-quartier Fonds Gautiers</i>).....	10
I/C– ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (<i>Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers</i>) pour l'exercice 2025.....	10
I/D– BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES	11
I/E – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2025	11
II/F – TARIFS DU POLE EDUCATION JEUNESSE	11
II- SPORTS - CULTURE / VIE ASSOCIATIVE.....	12
II/A – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION.....	12
III - INTERCOMMUNALITE.....	Erreur ! Signet non défini.

I – CITOYENNETE

I/A – CONVENTION AVEC LE MINISTERE DES ARMEES

Au début de l'année 2024, le Ministre des Armées a souhaité que des conventions soient signées dans chaque département entre les armées et les collectivités territoriales, à l'image de ce qui a été réalisé au niveau national depuis 2022.

Ce projet serait co-signé par le président du département, par la présidente de Grand-Poitiers et par les maires des principales communes du département où habitent des militaires ou partenaires des armées.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention, actant l'implication de chacune des parties.

Décision : Adopté à l'unanimité

II – FINANCES

II/A – SUBVENTION – MFR DE CHAUVIGNY

La Maison Familiale Rurale de Chauvigny, établissement de formation par alternance, accueille pour l'année 2024-2025 deux jeunes élèves domiciliés sur la commune de Jaunay-Marigny : CHEBROUX Mélissa et COLLIN Rosine.

Pour contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes, il est proposé de verser à cet établissement une subvention, similaire aux années antérieures, de 30 euros par élève soit un montant total de 60 euros.

Décision : Adopté à l'unanimité

II/B – SUBVENTION – CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VIENNE

Une demande de subvention de la Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Vienne a été adressée à la commune pour soutenir les actions menées en termes d'apprentissage. En 2025, 17 jeunes originaires de la commune sont concernés. Il est proposé de verser une participation par enfant équivalente à celle des années passées, soit au total 340 € pour l'ensemble des 17 ressortissants de la commune (soit 20€ par élèves).

Décision : Adopté à l'unanimité

II/C – SUBVENTION – MFR INGRANDES

La Maison Familiale Rurale d'Ingrandes, établissement de formation par alternance, accueille pour l'année 2024-2025 un jeune élève domicilié sur la commune de Jaunay-Marigny : DE LABROUHE DE LABORDERIE Anna.

Pour contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de ce jeune, il est proposé de verser à cet établissement une subvention, similaire aux années antérieures, de 30 euros par élève.

Adopté à l'unanimité

II/D – SUBVENTION – CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT CENTRE - VAL DE LOIRE

Une demande de subvention de la Chambre de métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire a été adressée à la commune pour soutenir les actions menées en termes d'apprentissage. En 2025, 1 jeune originaire de la commune est concerné. Il est proposé de verser une participation par enfant équivalente à celle des années passées, soit 20€.

Décision : Adopté à l'unanimité

II/E – SUBVENTION – ECOLE JACQUES PREVERT

L'école Jacques Prévert souhaite organiser une sortie pour toute l'école à la Ferme du Loup Garou (79120 LEZAY). L'école demande le financement d'une partie de cette sortie en lien avec le projet pédagogique « prendre soin de l'autre ».

La commission Affaires Scolaires Jeunesse s'est réunie le 14 janvier 2025, après étude du dossier, il est proposé d'attribuer une **subvention exceptionnelle de 1 500 €** à l'Ecole Jacques Prévert pour financer cette sortie scolaire.

Décision : Adopté à l'unanimité

II/F – SUBVENTION – ECOLE PAUL ELUARD

La commission Affaires Scolaires Jeunesse s'est réunie le 14 janvier 2025, après étude du dossier de demande de subvention, il est proposé de participer à hauteur de **1 500 €** au financement des projets suivants :

- Activités sportives :
 - **Cycle rugby** (CM2 et CM1/CM2)
- Sortie de fin d'année :
 - **Marais Poitevin** (CP – CE1 – CE2 – CM1 et CM2)
 - **Sortie CRED** à Mignaloux-Beauvoir – Domaine de Deffend (CP et CE1)

Décision : Adopté à l'unanimité

II/G – SUBVENTION – ECOLE RENE CASSIN

La commission Affaires Scolaires Jeunesse s'est réunie le 14 janvier 2025, après étude du dossier de demande de subvention, il est proposé de participer à hauteur de **4 500 €** au financement des projets suivants :

- Voyage scolaire : Classe découverte du Val de Loire (2 jours, tous les élèves) : **3000€**
- Activités sportives : Projet sportif EPA (tous les élèves) : **1 500 €**

Décision : Adopté à l'unanimité

II/H – SUBVENTION – ECOLE RENE BUREAU

La commission Affaires Scolaires Jeunesse s'est réunie le 14 janvier 2025, après étude du dossier, il est proposé de participer à hauteur de **1 500 €** au financement des projets suivants :

- Activité culturelle :
 - **Château du Rivau** (5 classes).
 - **Visite Paris & spectacle** "le chat botté" au théâtre de la Gaîté Montparnasse.
 - **Jardin de la Frolle** - visite d'un jardin et découverte des fruits
 - **La Ferme s'invite édition 2025** - Parc des expositions de Poitiers
 - **Marché Châtelleraut**
 - **Parc de loisirs de St Cyr Beaumont** : sortie ornithologie et sportive
- Projet pédagogique :
 - **Autour du conte** – rencontre avec un auteur Luc Turlan

Décision : Adopté à l'unanimité

II/I – RETROCESSION A UN AGENT DE L'AIDE FIPHFP

Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) prévoit le versement d'une série d'aides financières aux employeurs publics au titre des

actions qui peuvent être menées en faveur des personnes handicapées (articles L.351-7 à L.351-15 du code général de la fonction publique).

Ces actions peuvent prendre diverses formes.

En fonction de la nature de l'action, l'employeur peut s'avérer le bénéficiaire du versement de l'aide alors que la dépense est supportée financièrement par l'agent dans certains cas.

Dans ces conditions, il convient de prévoir un mécanisme de rétrocession à l'agent des sommes perçues au titre de ces aides par la collectivité.

Ainsi il convient de reverser à Mme Soazig JAMES-NADAUD l'aide obtenu par la collectivité pour un fauteuil roulant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de rétrocession à l'agent concerné des aides perçues du FIPHFP (6 922,82€), lequel a justifié la charge directe, sur ces fonds propres du coût de la dépense.

Décision : Adopté à l'unanimité

II/J - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025 – RESEAU ELECTRICITE SRD

L'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux d'électricité au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité.

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin Officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2025, le coefficient index ingénierie est de 1,5770.

Le population prise en compte (secteur MARIGNY uniquement pour le réseau SRD) : 1326 habitants.

Le montant de la redevance s'élève à **241 €**.

Décision : Adopté à l'unanimité

II/K - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025 – RESEAU ELECTRICITE ENEDIS

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

A cette redevance s'ajoute, conformément à votre délibération, une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité, telle que définie par les dispositions de l'article R 2333-105-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Paramètres et calculs pour l'année 2025

Population*	7860 habitants
Formule de calcul applicable pour la commune (PR =)	$P \times 0,381 - 1204$
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret**	1.5770
Coefficient relatif à la desserte partielle par Enedis	0.73
MONTANT DE LA RODP « communale » 2025	2049 €
MONTANT DE LA RODP "chantiers" 2025	410 €

Pour l'année 2025, le montant cumulé de ces redevances s'élève à **2459 €**.

Décision : Adopté à l'unanimité

AFFAIRES SPECIFIQUES

I – FINANCES

Rapporteur : M. SIMONET / F. MERLE

I/A - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES (Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs et Eco-quartier Fonds Gautiers).

Le 1^{er} décembre 2023 la Ville de Jaunay-Marigny est passée du Compte Financier Unique (CFU). Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil Municipal va donc délibérer sur le CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes. Les pointages préalables réalisées par l'ordonnateur et le comptables sont concordants.

1. BUDGET PRINCIPAL 14000

MAIRIE DE JAUNAY-MARIGNY - COMMUNE DE JAUNAY-MARIGNY - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 837 449,74	9 322 349,64	14 159 799,38
	Recettes réalisées (1)	B	2 604 036,54	9 686 596,95	12 290 633,49
	Restes à réaliser	C	42 427,50	0,00	42 427,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 314 478,23	10 839 797,64	15 154 275,87
	Dépenses réalisées (1)	E	1 955 417,77	8 144 506,82	10 099 924,59
	Restes à réaliser	F	33 797,96	0,00	33 797,96
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	648 618,77	1 542 090,13	2 190 708,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-522 971,51	1 517 448,00	994 476,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	125 647,26	3 059 538,13	3 185 185,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	8 629,54	0,00	8 629,54
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	134 276,80	3 059 538,13	3 193 814,93

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Décision : Adopté à l'unanimité

2. BUDGET ANNEXE OPERATIONS IMMOBILIERES 14002

MAIRIE DE JAUNAY-MARIGNY - OPERATIONS IMMOBILIERES - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	532 422,00	815 126,16	1 347 548,16
	Recettes réalisées (1)	B	495 085,28	823 324,42	1 318 409,70
	Restes à réaliser	C	37 360,00	0,00	37 360,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	640 584,82	900 038,10	1 540 622,92
	Dépenses réalisées (1)	E	498 425,45	637 568,41	1 135 993,86
	Restes à réaliser	F	60 226,80	0,00	60 226,80
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-3 340,17	185 756,01	182 415,84
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	108 162,82	84 911,94	193 074,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	104 822,65	270 667,95	375 490,60
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-22 866,80	0,00	-22 866,80
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	81 955,85	270 667,95	352 623,80

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Décision : Adopté à l'unanimité

3. BUDGET ANNEXE VIE ECONOMIQUE 14005

MAIRIE DE JAUNAY-MARIGNY - VIE ECONOMIQUE - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	15 390,00	393 002,36	408 392,36
	Recettes réalisées (1)	B	184 188,49	168 800,40	352 988,89
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 353 576,20	22 084,00	1 375 660,20
	Dépenses réalisées (1)	E	3 338,06	190 843,76	194 181,82
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	180 850,43	-22 043,36	158 807,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 338 186,20	-370 918,36	967 267,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 519 036,63	-392 961,72	1 126 074,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 519 036,63	-392 961,72	1 126 074,91

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Décision : Adopté à l'unanimité

4. BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER DES FONDS GAUTIERS 14006

MAIRIE DE JAUNAY-MARIGNY - ECO QUARTIER FONDS GAUTIERS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	923 765,68	463 682,84	1 387 448,52
	Recettes réalisées (1)	B	460 082,84	460 082,84	920 165,68
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	463 682,84	684 866,53	1 148 549,37
	Dépenses réalisées (1)	E	460 082,84	460 082,84	920 165,68
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-460 082,84	221 183,69	-238 899,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-460 082,84	221 183,69	-238 899,15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-460 082,84	221 183,69	-238 899,15

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Décision : Adopté à l'unanimité

5. BUDGET ANNEXE ZAC DES GRANDS CHAMPS 14007

MAIRIE DE JAUNAY-MARIGNY - ZAC DES GRANDS CHAMPS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 572 671,42	3 044 068,80	4 616 740,22
	Recettes réalisées (1)	B	1 512 483,54	1 666 388,40	3 178 871,94
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 137 104,61	2 012 471,42	4 149 576,03
	Dépenses réalisées (1)	E	1 701 872,04	1 686 644,15	3 388 516,19
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-189 388,50	-20 255,75	-209 644,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	564 433,19	-1 031 597,38	-467 164,19
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	375 044,69	-1 051 853,13	-676 808,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	375 044,69	-1 051 853,13	-676 808,44

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Décision : Adopté à l'unanimité

I/B – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs et Eco-quartier Fonds Gautiers)

Après avoir débattu des comptes administratifs du budget principal de la Commune et des ces budgets annexes pour 2024, il est suggéré à l'Assemblée Délibérante d'affecter le résultat de fonctionnement de chaque budget dudit exercice.

A noté que le résultat qui sera affecté au budget principal 2025, comprend, exceptionnellement, le montant du résultat du budget CABLE qui a été clôture pour un montant de + 13 992,80 €.

Annexes : Documents budgétaires « budget principal » et « budgets annexes » -
page fiche d'affectation de résultat de fonctionnement

Budget principal : Adopté à l'unanimité

Opérations immobilières : Adopté à l'unanimité

Vie économique : Adopté à l'unanimité

ZAC des Grands Champs : Adopté à l'unanimité

Eco-quartier Fonds Gautiers : Adopté à l'unanimité

I/C– ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers) pour l'exercice 2025

Le Conseil Municipal ayant été entendu le 20 mars 2025, au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de l'article L 2312-1 2ème alinéa du CGCT, il est proposé d'adopter le budget principal de la Commune et les budgets annexes Opérations immobilières, Vie économique, ZAC des Grands Champs, et Eco-quartier Fonds Gautiers, de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Il est précisé que le budget de l'exercice 2025 a été établi et sera voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement ».
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Annexe - documents budgétaires « budget principal » et « budgets annexes »

Budget principal :

Les adjoints détaillent par thématique les investissements prévus au BP 2025 : installation d'un système de récupération des eaux de pluie aux services techniques, remplacement de véhicules, changement de la chaudière de l'école de musique, remplacement d'une des portes du CTM, travaux dans les cimetières (extension columbarium, cavurnes), renforcement de la sécurité (alarme, vidéoprotection, radars pédagogiques), matériel pour les écoles et les services périscolaires, nouveau logiciel pour l'inscription aux services enfance-jeunesse, mise en ligne du nouveau site internet, systèmes d'accroche pour communiquer les événements, signalétique oenotouristique, création de deux terrains de basket 3*3, réfection de l'aire de jeux du bourg, mise aux normes du terrain de basket du gymnase de la Payre, installation de buts de foot rabattables au stade de la Payre, réfection de la couverture de l'école Jacques Prévert, changement de la couverture et des huisseries de l'école Paul Eluard et réfection de la couverture de l'accueil de loisirs Croq'Planet, versement d'un fonds de concours pour la Rue de Poitiers.

M. JOLIVET souhaite connaître le détail du coût des travaux de la Rue de Poitiers et notamment les ratios au mètre linéaire de voirie.

Il est rappelé que toute pièce ou élément reflétant la stratégie commerciale d'une entreprise, dont la divulgation est susceptible de porter atteinte au secret commercial ne sont pas communicables, il en va ainsi du Bordereau des Prix Unitaires ainsi que la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et du Détail Quantitatif Estimatif. (Réf. Avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs / décision du conseil d'Etat de Mars 2016)

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la Communauté Urbaine, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres porté par Grand Poitiers sur la base d'un cahier des charges établi en lien avec la Commune. Grand Poitiers, à l'issue de la procédure d'analyse des offres, a retenu la moins disante. Le fonds de concours prévu au budget principal correspond au solde estimé des recettes fléchées par Grand Poitiers sur le PPI communal (CLECT, ACTIV3 bonifié, - les

contributions instituées au titre de la solidarité entre communes) desquelles sont déduites les dépenses de voirie réalisées sur l'ensemble du territoire communal.

M. le Maire rappelle le changement de contexte territorial depuis 2017 et le fait que les transferts de compétences ne laissent plus autant de proximité et de latitude aux élus municipaux. C'est dans ce nouveau contexte et celui des restrictions drastiques de moyens et augmentations des charges depuis le COVID qu'il a fallu travailler depuis 2020. Cette année est encore marquée par une diminution des recettes (par exemple, la Dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle baisse de 58%), les cotisations patronales alimentant la caisse de retraite CNRACL représentent une augmentation de 125000€ sur la masse salariale.

M le Maire souligne que les résultats positifs successifs qu'a pu dégager la municipalité avec beaucoup d'efforts et de rigueur permettent de voir aboutir les projets envisagés tout en ayant réduit le niveau d'endettement de la collectivité de manière conséquente (baisse de l'encours de la dette de plus 3,2 millions d'euros). Il indique que les taux d'imposition de Foncier bâti et non bâti sont maintenus et que la Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires connaîtra une progression de 0.230 points (représentant un produit supplémentaire de 1328€). Il conclut en indiquant que c'est un nouveau budget - responsable - qui permet de préserver l'avenir et notamment le patrimoine municipal.

Décision :

Budget principal : Adopté / 4 contre

Vie économique : Adopté / 4 abstentions

Opérations immobilières : Adopté / 4 abstentions

ZAC des Grands Champs : Adopté / 4 abstentions

Eco-quartier Fonds Gautiers : Adopté / 4 abstentions

I/D– BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Conformément à l'article L 2241-1-alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter le bilan des acquisitions et cessions immobilières du budget principal et des budgets annexes pour 2024.

Annexe « Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024 »

Décision : Adopté / 4 abstentions

I/E – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2025

Pour faire suite au débat sur les orientations budgétaires, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de fixer les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il est proposé un maintien des taux :

Foncier bâti : 41.01 %

Foncier non bâti : 34.75 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.96 %

Décision : Adopté / 2 abstentions

II/F – TARIFS DU POLE EDUCATION JEUNESSE

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la proposition de tarification figurant en annexe

Décision : Adopté à l'unanimité

II- SPORTS - CULTURE / VIE ASSOCIATIVE

II/A – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION

Il est proposé au conseil municipal de signer une convention avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Vienne relative à l'enseignement de la natation.

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de la natation scolaire, telle qu'elle est définie par les textes en vigueur, notamment les programmes d'enseignement de l'école et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans l'établissement suivant :

Piscine municipale de Jaunay-Marigny sise avenue Gérard GIRAULT 86130 JAUNAY MARIGNY

Décision : Adopté à l'unanimité

I. ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES DE L'EXERCICE 2024

Designation du bien	Localisation	Référence cadastrale	Surface	Date de l'acte	Date de délibération du Conseil Municipal	Durée d'amortissement	Identité du cédant	Montant (BUDGET TTC)	Affectation
Chemin	Abordage	BO 408	16 m²	24 septembre 2024	02/10/2023	/	CTS LAFOND	283.00 €	
Terrain bâti	ZAC	CA327 CA329	4 467 m²	/	02/02/2024	/	Integration parcelles bail Chimirec	24 970.53 €	
								25 253.53 €	

[illegible]

Designation du bien (terrain, immeuble ...)	Localisation	Référence cadastrale	Surface	Date de l'acte	Date de délibération du Conseil Municipal	Durée d'amortissement	Identité de l'acquéreur	Prix de cession (BUDGET HT)	+ ou - Value
Terrain	Grand Raise	YA 98P	2 860 m²	22 mars 2024	9 décembre 2022	/	HANDICAP ZERO	62 247.90 €	
Terrain	Grand Raise	YA 148 YA 150	949 m²	24 mai 2024	1 février 2024	/	Marine VARENNE	23 723.42 €	
Terrain	ZAC	CA327 CA329	4 467 m²	/	2 février 2024	/	Sortie parcelles bail Chimirec	24 970.53 €	
								110 941.85 €	

b. Vie Économique

Designation du bien (terrain, immeuble ...)	Localisation	Référence cadastrale	Surface	Date de l'acte	Date de délibération du Conseil Municipal	Durée d'amortissement	Identité de l'acquéreur	Prix de cession	+ ou - Value
Terrain	Monta Boucha	ZX 535 - 537 - 538 - 539 - 540 - 541 - 542 543 - 544 - 545 - 546 - 548 - 550	9 007 m²	13 septembre 2024	3 avril 2024	/	SCI MONTA BOUCHA	138 800.40 €	
Terrain	Monta Boucha	ZX 72	2 550 m²	28 novembre 2024	18 décembre 2023	/	COOPERATIVE AGRICOLE DE LA TRICHERIE	30 000.00 €	
								168 800.40 €	

PROPOSITION DES TARIFS PEJ 2025

PAUSE MERIDIENNE

		Forfait mensuel 5j/sem		Forfait mensuel 4j/sem		Repas Collégien		Repas PAI	
			3%		3%		3%		3%
A	0-500	32.01 €	32.97 €	26.13 €	26.91 €	2.87 €	2.96 €	1.98 €	2.04 €
B	501-700	36.16 €	37.24 €	30.10 €	31.00 €	3.09 €	3.18 €		
C	701-875	57.33 €	59.05 €	48.63 €	50.09 €	4.53 €	4.67 €		
D	876-1200	72.26 €	74.43 €	61.08 €	62.91 €	5.51 €	5.68 €		
E	1201-1500	75.97 €	78.25 €	67.25 €	69.27 €	5.73 €	5.90 €		
F	1501 et +	86.00 €	88.58 €	72.22 €	74.39 €	6.39 €	6.58 €		
HC		95.26 €	98.12 €	75.97 €	78.25 €	6.95 €	7.16 €		

PERISCOLAIRE

		Matin		Soir	
			3%		3%
A	0-500	0.88 €	0.91 €	1.70 €	1.75 €
B	501-700	1.00 €	1.03 €	1.88 €	1.94 €
C	701-875	1.22 €	1.26 €	2.49 €	2.56 €
D	876-1200	1.44 €	1.48 €	2.81 €	2.89 €
E	1201-1500	1.66 €	1.71 €	3.34 €	3.44 €
F	1501 et +	1.69 €	1.74 €	3.39 €	3.49 €
HC		1.98 €	2.04 €	3.73 €	3.84 €

ACCUEILS DE LOISIRS

		Forfait semaine				Tarif journée	
			3%	par jour	3%		3%
A	0-500	52.32 €	53.89 €	10.45 €	10.76 €	13.69 €	14.10 €
B	501-700	59.22 €	61.00 €	11.84 €	12.20 €	14.33 €	14.76 €
C	701-875	65.42 €	67.38 €	13.08 €	13.47 €	15.57 €	16.04 €
D	876-1200	68.48 €	70.53 €	13.69 €	14.10 €	16.19 €	16.68 €
E	1201-1500	74.73 €	76.97 €	14.95 €	15.40 €	18.69 €	19.25 €
F	1501 et +	77.85 €	80.19 €	15.57 €	16.04 €	19.30 €	19.88 €
HC		155.87 €	160.55 €	31.17 €	32.11 €	31.17 €	32.11 €

M2JM

		Pass' Jeune (adhesion annuelle)		Prix Sortie Ados (% appliqué sur	
			7%		7%
A	0-500	18.69 €	20.00 €	12.13 €	12.98 €
B	501-700	20.55 €	21.99 €	13.23 €	14.16 €
C	701-875	22.43 €	24.00 €	14.33 €	15.33 €
D	876-1200	24.30 €	26.00 €	15.44 €	16.52 €
E	1201-1500	26.17 €	28.00 €	16.54 €	17.70 €
F	1501 et +	32.09 €	34.34 €	17.64 €	18.87 €
HC		37.38 €	40.00 €	22.05 €	23.59 €

M2JM VACANCES SCOLAIRES

		Forfait semaine				Tarif journée	
			7%	par jour	7%		7%
A	0-500	17.50 €	18.73 €	3.50 €	3.75 €	4.00 €	4.28 €
B	501-700	19.25 €	20.60 €	3.85 €	4.12 €	4.40 €	4.71 €
C	701-875	21.00 €	22.47 €	4.20 €	4.49 €	4.80 €	5.14 €
D	876-1200	22.75 €	24.34 €	4.55 €	4.87 €	5.20 €	5.56 €
E	1201-1500	24.40 €	26.11 €	4.92 €	5.26 €	5.60 €	5.99 €
F	1501 et +	28.00 €	29.96 €	5.60 €	5.99 €	6.40 €	6.85 €
HC		35.00 €	37.45 €	7.00 €	7.49 €	8.00 €	8.56 €